

Monsieur le Vice-Président  
**Monsieur GANACHAUD Thierry**  
La Roche-sur-Yon Agglomération  
Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Place du Théâtre  
BP 829  
85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**Le Président**

Nos réf. : DL/DR/CL 2024-50  
Tél direct : 02.51.44.35.22  
Courriel direct : [direction85@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:direction85@artisanatpaysdelaloire.fr)  
Dossier suivi par Catherine LICOT

Objet : Consultation pour avis des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'arrêt de projet du PLU de Thorigny

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thorigny arrêté par délibération du bureau communautaire du 12 juin 2024.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire reste vigilante sur les possibilités d'implantation et de développement des entreprises artisanales, et le libre exercice des activités de nos artisans.

Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois...

Après lecture et examen attentif du dossier, voici nos observations :

Concernant la connaissance des activités artisanales implantées sur la commune (partie 1 : diagnostic de territoire, p.124 à 125 du rapport de présentation), nous tenons en premier lieu à vous apporter quelques précisions sur la nature et le poids des activités artisanales présentes sur la commune de Thorigny qui sont nettement sous-évaluées dans le diagnostic de territoire (statistiques datant de 2015). En 2024, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire enregistre **33** entreprises ayant une activité artisanale réparties dans 4 secteurs d'activité : l'alimentation (1 établissement de restauration rapide), le bâtiment (14 établissements), les services (10 établissements), ainsi que la production (8 établissements presque exclusivement de « créateurs »).

Second point important, la localisation de ces artisans : 14 sont implantés dans le périmètre du centre bourg ; et 19 d'entre eux sont disséminés en dehors de ce périmètre, dans les hameaux et écarts du territoire communal.



Aussi, nous soutenons l'intégration des orientations du PADD (p.153 du rapport de présentation) dans le Règlement du PLU (dans les zones U, AU et Ah) visant notamment à :

- Favoriser le maintien des activités existantes et l'implantation de commerces, d'artisans et de services de proximité
- Permettre une mixité fonctionnelle dans le centre bourg et les hameaux, en autorisant l'installation d'activités compatibles avec les habitations

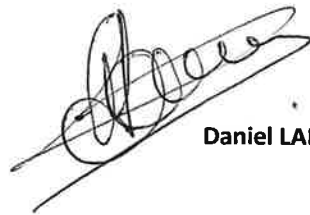
Concernant la zone A, nous exprimons un point de vigilance pour les activités artisanales implantées dans les villages et hameaux. Elles doivent pouvoir s'y maintenir.

Pour conclure, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thorigny.

Nous restons à votre écoute pour tous accompagnements futurs de nature à faciliter la réalisation de vos projets d'aménagement et de développement économique sur le territoire de La Roche sur Yon Agglomération.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sincères salutations.

**Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,  
Vice-Président de la CMA de Région des Pays de la Loire**



**Daniel LAIDIN**

